

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le lundi 30 mars 2026 à 10 h 04, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de M. Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026 ;

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2026-03-01	Communication du maire – Article L 2122-22 du CGCT	M. le Maire
2026-03-02	Délégation du conseil municipal au Maire – Article L.2122-22 du CGCT	M. le Maire
2026-03-03	Fixation des indemnités des élus et répartition de l'enveloppe globale	M. le Maire
2026-03-04	Indemnités du maire – Fixation du montant alloué après majoration	M. le Maire
2026-03-05	Désignation des élus à la commission d'appel d'offres	M. le Maire
2026-03-06	Désignation des élus à la commission de délégation de service public	M. le Maire
2026-03-07	Fixation du nombre d'élus à la commission consultative des services publics locaux	M. le Maire
2026-03-08	Désignation des élus à la commission consultative des services publics locaux	M. le Maire
2026-03-09	Approbation de la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs	M. le Maire
2026-03-10	Composition de la commission de contrôle des listes électorales	M. le Maire
2026-03-11	Création de la commission communale pour l'accessibilité et désignation des élus	M. le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-12	Désignation des membres du Conseil municipal chargés d'élaborer le règlement intérieur du Conseil municipal	M. le Maire
2026-03-13	Fixation du nombre de représentants de la Ville de Livry-Gargan au centre communal d'action sociale de Livry-Gargan	M. le Maire
2026-03-14	Désignation élection des représentants de la Ville de Livry-Gargan au centre communal d'action sociale de Livry-Gargan	M. le Maire
2026-03-15	Élection des représentants à l'agence France Locale	M. le Maire
2026-03-16	Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux	M. le Maire
2026-03-17	Désignation du délégué titulaire et suppléant au service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France	M. le Maire
2026-03-18	Élection des conseillers territoriaux au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial – Grand Paris Grand Est	M. le Maire
2026-03-19	Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de Livry-Gargan à la commission locale d'évaluation des charges territoriales (Clect) de l'établissement public territorial – Grand Paris Grand Est	M. le Maire
2026-03-20	Désignation des représentants au comité stratégique de la Société du Grand Paris	M. le Maire
2026-03-21	Désignation du délégué titulaire et suppléant au comité syndical du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep)	M. le Maire
2026-03-22	Désignation des représentants de la Ville de Livry-Gargan à l'Institut médico-éducatif de Livry-Gargan	M. le Maire
2026-03-23	Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Émile-Gérard	M. le Maire
2026-03-24	Désignation du représentant de la Ville au collège des élus de l'assemblée générale de la mission locale pour l'emploi de la Dhuis	M. le Maire
2026-03-25	Désignation des représentants de la commune de Livry-Gargan au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré et du second degré	M. le Maire
2026-03-26	Désignation des représentants de la commune de Livry-Gargan au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de Livry-Gargan	M. le Maire
2026-03-27	Désignation des représentants au collège des élus du Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	M. le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-28	Création de la commission permanente administration générale et service à la population	M. le Maire
2026-03-29	Désignation des membres de la commission permanente administration générale	M. le Maire
2026-03-30	Désignation des membres de la commission permanente service à la population	M. le Maire
2026-03-31	Création de la commission consultative <i>ad hoc</i> du règlement général de la voirie communale des voies privées ouvertes à la circulation publique	M. le Maire
2026-03-32	Exercice du droit individuel à la formation des élus	M. le Maire
2026-03-33	Indemnité pour frais de représentation du maire	M. MARKARIAN
2026-03-34	Remboursement des frais de déplacement engagé par les élus de la commune de Livry-Gargan au titre d'un mandat spécial	M. MARKARIAN
2026-03-35	Remboursement des frais des élus engagés au nom de la commune de Livry-Gargan au titre de leur mandat électif	M. MARKARIAN
2026-03-36	Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées	M. le Maire

– Questions diverses.

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Madame Annick MONIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire de séance.

Appel et état des présences

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	DAHANY Latifa	AYDIN Tony
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CRALIS Christophe	KONÉ Fatoumata
MILOTI Donni	FRISON-BRUNO Nikita	FABRIS Christophe
HERRMANN Marie-Catherine	ENNOUCHI Bernard	BOUSTEILA Leïla
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	SARDI Mustafa
LE COZ Lucie	ATTARD Gérard	OUACHIKH Nabila
AIDOUDI Salem	MAIDOU Mélissa	FONTENOY Jean-Luc
MOULINAT-KERGOAT Hélène	RIVET Jean-Marc	CHABANE Rima
CHASSAIN Clément (présent à compter de la délibération n°2)	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
FOURNIER Marine	KOUCEM Yacine	LENOURY Nadia
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	ALTUNTAS Céline
MARKARIAN Olivier	GAMEIRO Odile	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	KITOUNE Mokrane	
CARON Sabri	COLLET Marie-Madeleine	

Pouvoirs : Uniquement jusqu'à la délibération n°1.

CHASSAIN Clément à FOURNIER Marine

Délibérations

Monsieur le Maire — Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre présence et pour ce conseil municipal du lundi 30 mars 2026, que je vais ouvrir.

Le conseil municipal ce soir s'ouvrira ce jour par l'installation de nouveaux conseillers et de nouveaux élus. En effet, suite à la démission de Monsieur Ali HAMZA et au refus du suivant de liste, Monsieur DIMITRIJEVIC de siéger, nous installons ce jour, pour la liste « Ensemble, redonnons vie à Livry-Gargan », Madame Nadia LENOURY. Suite à la démission de Madame Dounia MAKHLOUF et au refus de siéger du suivant de liste, Christophe BRÉZILLON, nous installons ce jour, pour la liste « Ensemble, redonnons vie à Livry-Gargan », Madame Karima KHATIM. Bienvenue au Conseil municipal, je suis très heureux de vous accueillir.

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire — Pour pouvoir commencer, je vais faire la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance et je vous propose Madame Annick MONIER comme secrétaire de séance. Pas d'objection ? Madame MONIER, je vous laisse faire l'appel des membres du Conseil.

Madame MONIER procède et l'appel et Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire — Merci, Madame MONIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire — Je vous propose donc de procéder ensuite à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026. Bien sûr, les nouveaux élus qui n'étaient pas présents lors du précédent mandat doivent s'abstenir. Y a-t-il des observations ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, moi, je vais voter contre parce qu'on n'a pas reçu le document en amont pour pouvoir le relire. J'ai tout de même réussi à envoyer quelques modifications, mais avec si peu de délais, je ne sais pas comment elles vont être prises en compte.

D'autre part, je vous le rappelle, vous aviez indiqué – et c'est bien marqué dans le PV – que vous me donneriez des informations sur les dépenses liées aux festivités de Noël. Je n'ai toujours rien reçu. Donc il n'est jamais trop tard.

Monsieur le Maire — Très bien, Madame HODÉ. On vous les donnera. Comment cela se fait qu'on ne lui ait pas donné ? En revanche, vos deux demandes de modification :

- page 9, sur le « souvent indiqué hommes-femmes » au lieu de « femmes-hommes », cela a été pris en compte ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- page 36, sur le fait qu'on ne vote pas sur les orientations : en effet, on ne votait pas sur les orientations, mais on votait qu'il y avait bien eu un débat d'orientation budgétaire.

Ces éléments ont été pris en compte dans le PV. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Si cela a été pris en compte, OK, mais je vais quand même m'abstenir, parce que je voudrais rappeler qu'il faut vraiment qu'on ait la relecture du PV dans des délais raisonnables, ce qui n'était absolument pas le cas cette fois-ci. On ne nous l'a même pas demandé, de toute façon.

Monsieur le Maire — Très bien. Qui est contre ? Abstentions ? Alors il devrait y en avoir quelques-unes. Une abstention, les autres ne participent pas au vote. Les nouveaux ne participent pas au vote. Qui est pour ? Donc il y a une majorité pour l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

CHASSAIN Clément à FOURNIER Marine

- 1 abstention :

HODÉ Marie-Laure

2026-03-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, délégations du Conseil municipal au maire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, alors moi j'ai plusieurs questions sur les communications du maire. C'est surtout sur les marchés. La première, c'est sur le marché concernant le lac de Sévigné. On note que, sur l'aménagement du lac de Sévigné, il y a un avenant avec

Accueil Préfecture de Mayenne
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

une augmentation de 16 %. J'aimerais savoir si la commission d'appel d'offres a bien été informée de cette modification. Est-ce que c'est passé, donc, en commission de CAO ? Ouhla, je vous ai déjà perdu ?

Monsieur le Maire — Non.

Madame HODÉ — Bon. D'autre part, la modification de l'indice de révision m'interpelle. On passe d'un indice BT02 à TP08, et on passe d'un contrat pour 12 mois à un contrat de 12 mois + 3 semaines. Donc je voudrais savoir quel était le but de ces modifications en cours d'exécution. Je sais que si vous n'avez pas le document sous les yeux, c'est un peu compliqué, mais, en fait, je voudrais savoir quel est le but des modifications en cours d'exécution, pourquoi revoir ainsi le marché initial et, pour le lot n° 2, on n'a même pas le détail des prestations non prévues au marché.

Ensuite, sur la location de voiture pour la DGS, vous préférez la location à l'achat. Je voudrais savoir quel est l'intérêt pour la Ville, parce que cela veut dire que dans quatre ans, on aura dépensé plus de 22 000 euros. Et juste pour savoir, est-ce que c'est une électrique ou une thermique ? C'est de la curiosité, mais cela m'intéresse.

Ensuite, sur les études : on fait toujours appel à des prestataires, malheureusement. Là encore, plus de 39 000 euros pour les aménagements des abords des écoles. Donc on aimerait savoir quel est l'objectif de l'étude. On n'a pas les ressources en interne ? D'autant plus que, j'ai regardé, on fait appel à Urban TP. Pour moi, Urban TP, c'est surtout une société qui est chargée de faire de la conception et de la réalisation. Donc est-ce que c'est le bon partenaire pour les aménagements des apports d'écoles, où la priorité, c'est quand même beaucoup la sécurité ? Sur leur site, on ne voit pas du tout cette question abordée.

J'aimerais aussi connaître le nombre de repas prévus pour le marché de 200 000 euros pour le traiteur.

Enfin, quand je vois location de matériels liés à la vidéo et à son environnement, je me dis qu'on va pouvoir utiliser ce matériel pour la retransmission des conseils municipaux.

Monsieur le Maire — Voilà vos questions, Madame HODÉ ?

Madame HODÉ — Oui.

Monsieur le Maire — Je vous remercie. C'est vrai que cette fois-ci, puisque l'installation du Conseil municipal s'est déroulée il y a à peine une semaine, nous n'avons pas eu, en effet, comme à l'accoutumée – et ça sert à ça aussi les commissions –, de réunions permettant d'avoir ces échanges, qui sont extrêmement techniques et qui permettent, en effet, qu'on puisse apporter des réponses concrètes directement. Donc je n'aurai peut-être pas forcément toutes les réponses aujourd'hui à l'instant T, puisque vous me prenez un peu de court sur toutes les questions parfois techniques sur le contrat de 12 mois passé à 12 mois et 3 semaines, notamment.

Sur les études : elles sont menées par un cabinet, d'ailleurs beaucoup d'études qu'on met en place sont aussi financées par soit des organismes comme la Métropole ou la Région Île-de-France, et Madame HERRMANN pourra, en effet, apporter des éléments supplémentaires. Donc à chaque fois il y a, en effet, des études. Alors pourquoi on demande des études ? Parce qu'il y a des organismes comme le CRMA et ainsi de suite, aussi, qui participent à ce travail-là, parce que ce sont des organismes certifiés, qui œuvrent pour la sécurité aux abords des écoles, mais aussi des zones cyclables ou des zones des différents moyens de transport.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Sur le leasing du véhicule de location, c'est un choix qu'on a fait plutôt de location que d'achat. Vous le savez, un véhicule, dès qu'il est sorti du garage, il perd une grosse partie de sa valeur. Ce véhicule est hybride pour le bon fonctionnement. Voilà.

Sur les autres éléments, on apportera des explications supplémentaires. Monsieur MANTEL, peut-être, sur la CAO ?

Monsieur MANTEL — Oui. Concernant le marché de 200 000 euros pour l'activité traiteur, je vous rappelle que c'est un marché à bons de commande. 200 000 euros, c'est le montant lorsqu'on lance un appel d'offres. Pour éviter justement d'être bloqués, on met un montant maximum. On n'a pas de montant minimal, mais comme ça marche à bons de commande, on met 200 000 euros, sachant pertinemment qu'on n'y ira pas jusqu'aux 200 000 euros. Mais on tient à se préserver justement en mettant ce montant-là.

Monsieur le Maire — Madame BOUDJEMAÏ, vous qui suivez le volet de l'éducation, je vous laisse répondre un peu plus précisément sur Urban TP.

Madame BOUDJEMAÏ — En effet, Urban TP est plutôt un marché de prestation intellectuelle, donc de gré à gré. Il effectue pour nous des relevés topographiques aux abords des écoles. Il y a donc une technicité qui, malheureusement, n'est pas une compétence communale, d'où cette demande de prestation.

Monsieur le Maire — Merci. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Sur le marché de traiteur, 200 000 euros, mais vous n'avez pas une idée du nombre de repas ou combien par repas cela représente ? Non ? Aucune info ?

Monsieur MANTEL — Non. C'est un marché à bons de commande et le montant va varier en fonction du nombre de personnes qui seront présentes. C'est sur réservation, donc je ne peux pas vous donner de montant estimatif.

Madame HODÉ — D'accord. Et sur Urban TP, ce sont des relevés topographiques, c'est ça, pour 39 000 euros ? C'est juste des relevés topographiques. Donc il n'y a pas de projet d'aménagement de sécurité autour des écoles ?

Madame BOUDJEMAÏ — Le docteur HERRMANN viendra me compléter, mais c'est surtout aussi d'aborder les zones de rencontre sur un site qui doit favoriser sécurité des personnes, flux et également signalétique. Donc c'est toute une topographie qui sera relevée.

Madame HODÉ — D'accord. Donc, il y aura d'autres études ?

Madame BOUDJEMAÏ — Qui seront à mener si nécessaire. La sécurité de nos enfants, comme vous le disiez, Madame HODÉ.

Monsieur le Maire — Voilà, vous avez une partie des réponses et on aura plus de précisions. Et puis, juste, ne vous méprenez pas : ne faites pas de vidéo en disant qu'on fait 200 000 euros de prestations de repas pour la Ville. Je préfère vous le dire tout simplement. Cela se passe par bons de commande et, derrière, quand on a les repas aux seniors, vous le savez, vous pouvez venir, il y a 1 200 personnes qui sont présentes sur quatre jours, à peu près, et donc vous avez ensuite une facture qui est réalisée en fonction de la prestation. Il vaut mieux le dire. Merci.

Pas d'autres questions sur les délégations du Conseil municipal au maire ?
Madame HODÉ.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Madame HODÉ — Oui, avant de voter la délibération, j'aimerais savoir si elle est tout à fait conforme à celle prise en 2020, ou s'il y a eu des modifications.

Monsieur le Maire — Elle est conforme au Code général des collectivités territoriales (CGCT), donc il n'y a pas de souci, il n'y a pas de modification particulière.

Madame HODÉ — Il n'y a pas de changement .

Monsieur le Maire — Non.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 2026-03-01.

2026-03-02 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Fixation des indemnités des élus à partir de l'enveloppe, nous avons la délibération 3...

Madame HODÉ — On n'a pas voté la délégation.

Monsieur le Maire — Ah oui, pardon. J'ai oublié. Excusez-moi, Madame HODÉ. Qui est contre ? Abstentions ? Pour la délibération, bien sûr, sur les délégations du Conseil municipal au maire. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-02.

2026-03-03 : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Délibérations 3 et 4, fixation des indemnités des élus et répartition de l'enveloppe globale. Vous avez eu l'ensemble des délibérations permettant de fixer les indemnités des élus sur la répartition globale et en prenant en compte également, dans la délibération n° 4, après majoration, comme nous sommes ville, dans le cadre d'un marché en DSU et chef-lieu de canton. Je vous propose, si vous le souhaitez, de pouvoir avoir des questions éventuelles. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Sur cette délibération, je veux bien comprendre. On est d'accord qu'après les 16 postes d'adjoint, on rajoute 16 postes de conseillers municipaux délégués, dont quatre conseillers municipaux avec délégation spécifique. Pour ces derniers, pouvez-vous nous donner la référence du DGCT, parce que, malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé cette dénomination. Je voudrais savoir quel est l'intérêt général de cette mesure pour la Ville, cette différence entre conseillers municipaux. Première question.

Je vais lier les deux délibérations, avant majoration et après majoration. Avec la majoration, les indemnités passent :

- pour vous, Monsieur le Maire, de 3 387 à 4 647 euros ;

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

- pour les adjoints, de 935 à 1 247 euros, on est bien d'accord ;
- pour les conseillers avec délégation spécifique, de 600 à 800 euros ;
- pour les conseillers délégués, de 320 à 426 euros ;
- les élus d'opposition restent à 80 euros et il n'y a pas de changement pour nous.

J'observe qu'entre 2025 et 2026, l'enveloppe passe de 26 663 euros à 33 734 euros, soit une augmentation de plus de 26 %. Mais on est d'accord, la démocratie n'a pas de prix.

Je me souviens tout de même que le montant des indemnités fixées en début de mandat en 2020 avait été revu à la baisse en cours de route. Donc j'espère que, cette fois-ci, il n'y a pas d'erreur. Je me souviens également que, malgré cet indu, vous avez dû bénéficier d'un geste du trésorier parce qu'*a priori*, personne n'a remboursé les indus. Donc je suis curieuse de savoir pourquoi, parce que généralement, le Trésor public est moins clément quand on perçoit des indus. J'espère que cette fois-ci, il n'y en aura pas, que tout a été bien calculé.

Pour revenir sur l'organisation, adjoints : la moitié des élus de la majorité, plus tous les autres seront conseillers délégués. J'aimerais bien que vous m'expliquiez l'intérêt de cette organisation – alors, je ne dirai pas « l'armée mexicaine », mais j'y pense quand même un petit peu. Ce qui serait intéressant, c'est de savoir le bilan qui a été fait entre 2020 et 2026, parce que vous aviez déjà, à ce moment-là, nommé des conseillers délégués et qu'il n'y avait que des conseillers délégués ou des adjoints dans votre équipe. J'ai quand même le souvenir qu'on a observé très peu de dossiers présentés par la plupart des conseillers délégués. J'ai l'impression qu'il y en a eu un, peut-être, pendant l'ensemble d'un mandat, pour la plupart des élus. C'est quand même très peu pour valider cette organisation. Et puis, soyons clairs, malgré cette organisation pléthorique, les habitants ont eu du mal à avoir un interlocuteur, du mal à avoir un rendez-vous avec des élus. Donc, comme je ne vois absolument pas l'intérêt général de cette délibération, pour l'instant je vote contre. Mais, évidemment, vous allez m'apporter des éléments qui me convaincront du contraire.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Je suis un peu gêné par cette délibération qui tend à accorder une délégation à l'ensemble des élus de la majorité municipale. Évidemment, mon observation ne va pas aller à l'encontre des personnes qui seront bénéficiaires de cette délégation. Je reviens un peu à mon intervention, lors de la séance d'installation, en ce qui concerne la séparation des pouvoirs. Car cela aboutit à quoi ? Encore une fois, je souligne que le délibérant, c'est-à-dire l'ensemble du Conseil municipal, a un pouvoir de contrôle sur l'exécutif. À partir du moment où toute la majorité municipale se trouve présente, à des degrés divers mais quand même présente, dans l'exécutif, c'est difficile, à mon sens, d'être à la fois juge et partie et de pouvoir contrôler véritablement l'action de l'exécutif.

Je sais bien qu'une fois de plus, le législateur n'est pas allé au bout de sa pensée, à la différence de ce qui existe dans certains pays étrangers, comme en Italie, dans notre ville jumelle de Cerveteri, mais je pense que c'est valable pour toute l'Italie. C'est un peu comme ce qui se passe pour nous, pour l'incompatibilité entre fonction de membre du gouvernement et de membre du Parlement. En Italie, précisément dans l'application stricte de la séparation des pouvoirs, lorsqu'on entre dans la municipalité, on quitte en même temps le Conseil municipal. Comme ça, il y a un contrôle strict de l'exécutif.

Encore une fois, la délibération qui nous est proposée est parfaitement légale. Vous avez le droit, Monsieur le Maire, de nommer autant de conseillers délégués que vous souhaitez. S'il y a des volontaires parmi les gens qui ne font pas partie de votre majorité, ils peuvent toujours peut-être se manifester, et vous apprécierez. Mais pour tout cet ensemble de raisons qui, encore une fois, est pour moi une question de principe, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire — Merci. Merci, mes chers collègues, pour vos interventions. Les élus, dans la précédente mandature, avaient tous une délégation et avaient pu – et je peux retracer l'ensemble des procès-verbaux – présenter plusieurs délibérations. Si on retrace l'ensemble des procès-verbaux, il y avait eu des délibérations. Alors, peut-être, en fonction d'une certaine délégation, plus ou moins, mais chaque élu avait présenté plusieurs délibérations au cours du mandat. Souvent, on me fait le reproche que le maire décide seul : cela montre bien que le maire travaille avec des élus et qu'il leur fait confiance dans l'ouvrage et dans la mise en place des politiques publiques et des différentes délégations, ce choix permettant à chacun de pouvoir œuvrer dans l'intérêt de la commune et des politiques publiques.

Je rappelle quand même aux élus que le maire, déjà, n'a pas de chauffeur. Le maire n'a pas de voiture – c'est sa voiture personnelle quand même. Les élus ne bénéficient pas également de voitures, de bons d'essence et autre qui permettent de se déplacer lors des différentes réunions qui peuvent se dérouler au département ou en Île-de-France. Et je peux vous dire que, parfois, elles sont très régulières, notamment pour certaines délégations. Les élus ne bénéficient pas d'autres avantages également, à part des ordres de mission qu'on a pu faire lors du précédent conseil – on le verra tout à l'heure. Ils ne bénéficient pas d'autres frais de la collectivité. Je pense que les rémunérations sont même dans la tranche moyenne de toutes les villes de même strate. Donc je pense qu'il n'y a pas non plus à polémiquer sur l'indemnité des élus. Elle se justifie normalement dans une ville de 47 000 habitants.

Sur le fait que les élus n'ont pas eu, et n'auraient pas eu d'action, on vous montrera que chaque élu qui a aujourd'hui une délégation, tant spécifique que déléguée, œuvrera dans sa délégation pour porter les projets et les engagements de l'équipe, qui bien sûr a gagné, mais aussi à la suite des débats qui ont pu se dérouler également ici, puisque le but est aussi d'enrichir grâce aux projets et à cette instance du Conseil municipal. Voilà, mes chers collègues. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je ne remets pas du tout les indemnités d'élus en cause. Elles ont été faites justement pour permettre à des gens qui n'avaient pas forcément les moyens d'être élus. Pour cela, il n'y a donc pas de souci. Mais je n'ai toujours pas compris votre explication sur conseillers délégués et conseillers délégués spécifiques. Quand vous dites que, lors du dernier mandat, tous les conseillers délégués ont présenté plusieurs délibérations : c'est le cas pour la moitié. Alors, je ne vais pas donner de nom, parce que je ne suis pas comme cela, mais par exemple, le ou la délégué(e) valorisation du patrimoine : je ne sais pas ; la déléguée au CMJC : je n'ai pas non plus ; sur la partie institutionnelle... Il y en a eu plein, je ne les ai jamais entendus. Moi, je veux bien qu'ils aient plein de travail et plein de compétences, mais ce serait bien d'avoir un vrai bilan, de savoir ce que cela apporte aux gens, ce que cela apporte à la Ville d'avoir des conseillers délégués qu'on entend, allez, une fois pendant un mandat. C'est juste une question, mais encore une fois, je ne remets pas en cause les indemnités. Elles ont une justification, j'en conviens, mais par contre, d'en donner à tout le monde, est-ce qu'on ne perd pas un peu le principe que c'est aussi un travail, une mission. Il faut recevoir les gens. Les conseillers délégués, à ma connaissance, n'ont pas d'astreintes, ils ne font pas de mariage.

Au moins, vous pouvez m'expliquer la différence entre un conseiller délégué et un conseiller délégué spécifique, parce que là, je n'en sais rien du tout.

Monsieur le Maire — C'est la possibilité déjà qui est offerte dans le cadre du Code général des collectivités territoriales.

Madame HODÉ — Où ça ?

Monsieur le Maire — L'article, je vous le retrouverai. Ensuite, sur le fait qu'il y ait des politiques de la ville, animation de la ville, des politiques liées au développement durable et à l'environnement, et des politiques sur la participation citoyenne, ce sont autant de conseillers municipaux spécifiques qui permettent de recevoir aussi les habitants.

Détrompez-vous : sur le CMJC, ce sont quand même des réunions tous les mercredis, de représentation avec le Conseil municipal des enfants, c'est ce qu'on appelait ça. Ce sont donc des réunions régulières tous les mercredis. Ce sont également des sorties avec le Conseil municipal des enfants. Donc ce n'est pas non plus aucune délégation.

Et je peux vous dire que l'ancienne élue a présenté des délibérations dans ce sens. Ah si, il y a eu des présentations, Madame HODÉ. Il y avait la brocante aux jouets qui a été présentée, il y a eu le règlement intérieur du Conseil municipal des enfants qu'on a voté ici. Donc si déjà, sur deux délibérations, vous me dites qu'il n'y a pas eu de présentation. Alors, on joue peut-être avec ma mémoire, mais je pense qu'elle est peut-être à ce niveau-là. Et sur le patrimoine, il y a eu des mises en place, notamment avec les cités-jardins, les représentations aux assemblées générales des cités-jardins d'Île-de-France, puisque nous en sommes membre et adhérent, donc il y a eu aussi des représentations qui ont été faites par les élus concernés.

Je vous propose de passer au vote de la délibération, tout d'abord, n° 3.

Monsieur le Maire — Excusez-moi, je ne vous ai pas vu.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, Monsieur le Maire, moi, mon intervention, j'ai oublié de le dire, est beaucoup plus pratique et d'ordre matériel. J'ai consulté, bien sûr, le site Internet de la Ville, ne serait-ce que pour faire connaissance avec les nouveaux collègues, et je me suis aperçu que, concernant les collègues de la majorité municipale, lorsqu'on appuie sur un visage – j'ai pris, par exemple, le benjamin du Conseil –, j'ai vu qu'il y a une petite fiche où l'on peut indiquer ses coordonnées, téléphone, etc. Ensuite, je suis passé sur la fiche des élus qui ne font pas partie de la majorité municipale, et il n'y a pas cette petite fiche à compléter. En tant que de besoin, je rappelle que nous sommes égaux devant le suffrage universel. Nous représentons tous la population de Livry-Gargan. Et même si, par la force des choses – parce que comme on dit, il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints –, on préfère s'adresser à quelqu'un de votre majorité, on peut aussi, par exception ou par esprit malicieux, vouloir contacter un élu qui n'appartient pas à la majorité municipale. Donc, j'ai simplement une requête qui, à mon avis, doit être simple à satisfaire : que tous les élus puissent bénéficier d'une petite fiche en indiquant leurs coordonnées. Cela me paraît tout simple. Mais cela doit être une erreur, je pense.

Monsieur le Maire — Oui, et puis on vient de s'installer il y a une semaine. D'ailleurs, on vient de s'installer il y a une semaine, le temps de passer les différentes [inaudible]. D'ailleurs, les délégations n'étaient pas mises – si vous avez tapé sur le benjamin de l'assemblée – sur le site internet de la Ville, parce qu'on attendait cette séance aussi d'aujourd'hui pour pouvoir ensuite mettre en place et continuer à diffuser les différentes informations sur les délégations et coordonnées.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Pour répondre à Madame HODÉ, c'est l'article L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités qui précise que c'est au maire de préciser s'il souhaite ou non catégoriser ses conseillers municipaux délégués, et rien ne l'empêche de le faire juridiquement à partir du moment où l'on respecte le montant maximum de l'enveloppe. Voilà. Madame.

Délibération n° 3, donc fixation des indemnités des élus. Qui est contre ? Madame HODÉ. Contre ? Contre : 5.

Monsieur PRUDHOMME — Je ne prends pas part au vote

Monsieur le Maire — Oui, j'ai bien noté. Cinq contre. Abstentions ? Deux. Ne prend pas au vote : Monsieur PRUDHOMME. Pour ? Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-03.

35 Voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	CHASSAIN Clément
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	DAHANY Latifa
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	CHABANE Rima
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	LENOURY Nadia
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	
BORDES Roselyne	BULUT David	
CRALIS Christophe	CARON Sabri	

5 Voix contre :

BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa	HODÉ Marie-Laure
OUACHIKH Nabila	FONTENOY Jean-Luc	

2 Abstentions :

ALTUNTAS Céline	CHABANE RIMA
-----------------	--------------

1 Ne prend pas part au vote :

PRUDHOMME Gérard

2026-03-04 : INDEMNITES DU MAIRE – FIXATION DU MONTANT ALLOUE APRES MAJORATION

M. le Maire

Monsieur le Maire — Délibération n° 4, même vote ? Comme cela, cela évitera la confusion. Si personne n'a de changement de vote, je propose le même vote, comme cela l'administration prend bien en compte les votes pris tout à l'heure.

35 Voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	CHASSAIN Clément
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	DAHANY Latifa
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	CHABANE Rima
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	LENOURY Nadia
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	
BORDES Roselyne	BULUT David	
CRALIS Christophe	CARON Sabri	

5 Voix contre :

BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa	HODÉ Marie-Laure
OUACHIKH Nabila	FONTENOY Jean-Luc	

2 Abstentions :

ALTUNTAS Céline	CHABANE RIMA
-----------------	--------------

1 Ne prend pas part au vote :

PRUDHOMME Gérard

2026-03-05 : DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire

Monsieur le Maire — Alors, nous allons passer à l'ensemble des désignations dans les différentes commissions. Je remercie les élus. Peut-être qu'il y aura d'autres propositions qui seront faites. Comme tous les groupes ou personnes n'ont pas eu..., je demanderai peut-être, à un moment donné, s'il y a d'autres personnes qui souhaiteraient se présenter.

Sur la commission appels d'offres. Nous avons reçu, de la majorité et des groupes d'opposition, des propositions. Y a-t-il des personnes qui ne se seraient pas présentées ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260767-2026-03-30-AI
Date de réception en préfecture : 07/07/2026

avant et qui auraient souhaité faire partie de cette commission d'appel d'offres ? Madame LENOURY, vous auriez souhaité siéger ?

Si c'est possible, Monsieur le Maire, avec plaisir.

Monsieur le Maire — Dans ce cadre-là, s'il y a une liste supplémentaire, nous allons devoir procéder à chaque fois au vote de la liste.

MADAME BOUSTEILA — Excusez-moi, Monsieur le Maire. Cette commission était bloquée pour la liste de Monsieur FONTENOY et notre liste à nous et, du coup, on s'est effacés pour Monsieur FONTENOY, donc, normalement, ils n'ont pas le droit de se présenter pour la commission d'appel d'offres. C'était honneur au plus âgé – excusez-moi –, du coup c'est pour ça qu'on s'était effacés, sinon on se serait présentés. On a laissé honneur à Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Monsieur le Maire, on a commencé à discuter pour préparer cette réunion la semaine dernière. Il se trouve que, dans le courant de la semaine, il y a certains collègues qui ont décidé de nous quitter. Compte tenu de ce que vous avez rappelé, le temps de trouver quelqu'un qui veuille bien faire don de sa personne, on en arrive là aujourd'hui. Chère collègue, vous êtes la bienvenue, mais je ne vais pas vous dire que vous tombez un peu comme un cheveu sur la soupe, mais pour cette délibération, c'est un peu le cas.

Ma question était de vous demander : je sais qu'il y a des contraintes de date pour certaines commissions, par exemple peut-être à l'EPT ou dans quelques syndicats, mais est-ce que dans les délibérations ou les représentations où nous ne sommes pas confrontés à une date butoir, est-ce qu'on ne pourrait pas reporter à la prochaine séance ?

Monsieur le Maire — Les commissions d'appel d'offres reprennent.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, d'accord, mais la semaine prochaine ?

Monsieur le Maire — Oui. Il y a eu une proposition sur la désignation des membres titulaires. Monsieur MANTEL est le président de la commission d'appel d'offres. Il y avait :

- Monsieur Jean-Marc RIVET, Madame Lise CHONEAU, Monsieur Yacine KOUCEM, Madame Catherine MAUROBET et Monsieur Gérard PRUDHOMME en titulaires ;
- en membres suppléants, Monsieur Olivier MARKARIAN, Madame Marie-Catherine HERRMANN, Monsieur Tony AYDIN, Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ et Madame Marie-Laure HODÉ.

Donc, soit on part sur ce principe-là, soit on fait un vote avec la candidature de Madame LENOURY.

MADAME LENOURY — Je vous en prie, on peut partir sur ce qui a été décidé précédemment.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, Madame LENOURY. Donc, pas d'objections ? Qui est contre ? On va faire comme ça, ça sera mieux. Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie. C'est pour ça que j'avais procédé dès le lundi à faire cette réunion, et je remercie les groupes et représentants des groupes politiques d'avoir fait ce travail en amont qui, en effet, pourra peut-être simplifier cette soirée, je l'espère.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-05.

2026-03-06 : DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire

Monsieur le Maire — Nous avons la délibération n° 6, désignation des élus à la commission de délégation de service public. Désignation des membres titulaires, il y a eu une proposition de :

- Monsieur MANTEL, Madame CHONEAU, Monsieur BULUT, Monsieur MARKARIAN, Madame BOUSTEILA ;
- en suppléants : Madame MAUROBET, Monsieur BARATTA, Madame KONÉ, Monsieur KOUCEM et Madame HODÉ.

Est-il qu'il y a d'autres CCSPL ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-06.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-07 : FIXATION DU NOMBRE D'ELUS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le Maire

Monsieur le Maire — Délibération n° 7, fixation du nombre d'élus à la commission consultative des services publics. Elle a été fixée à dix titulaires et dix suppléants, et lors de cette proposition, il était proposé cinq de la majorité et cinq de la minorité, et pareil

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

en titulaires et en suppléants. Et donc, cela fait dix titulaires et dix suppléants. Pas d'objections ? Unanimité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-07.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU MéliSSa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-08 : DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, on désigne, à la délibération 8, les membres. Je vous propose la liste suivante :

- Monsieur MILOTI, Monsieur AYDIN, Madame CHONEAU,
Madame HERRMANN, Monsieur BARATTA, Monsieur SARDI,
Madame CHABANE, Monsieur PRUDHOMME, Madame ALTUNTAS,
Madame HODÉ ;
- en suppléants : Madame Nikita FRISON-BRUNO, Madame GAMEIRO,
Monsieur ENNOUCHI, Madame BORDES, Madame BOUDJEMAÏ,
Madame BOUSTEILA et Madame LENOURY.

Pas d'objections ? On passe au vote. Qui est contre ? Abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-08.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-09 : APPROBATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire

Monsieur le Maire — Délibération suivante sur la composition de la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs. Il y a une liste composée :

- en titulaires de Monsieur HERRMANN, Monsieur QUALITÉ, Madame VALADE, Madame GONNIN, Madame MOLINA, Monsieur NANTI, Monsieur HISAUND, Monsieur DA COSTA, Monsieur SCHUTZ, Madame DELFERIÈRE, Madame THOMAS, Monsieur AIT MOULA, Madame FRITZ, Madame SYIDALZA, Madame DRUART et Madame KHATIM ;
- en suppléants : Monsieur MORVAN, Monsieur BARBÈS, Monsieur CHAFFAUD, Monsieur CHOMEL, Monsieur MAGNANI, Monsieur NIAUX, Monsieur HITACHE, Monsieur DALLAGIACOMA, Madame DOURLHIES, Monsieur HEULMI, Madame LIMANN, Monsieur OUAFI, Monsieur BACH, Madame CHARLES, Madame LENOURY, Madame ALTUNTAS.

Voilà la liste des différents membres de la commission qui sera chargée des impôts directs, sachant que, derrière, la DGFIF fera un tirage au sort pour désigner cinq titulaires et cinq suppléants. Pas d'objections ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-09.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	

Accusé de réception en préfecture 193015076-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026
--

2026-03-10 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire

Monsieur le Maire — La délibération 10, sur la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Comme nous l'avons rappelé, il y a trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus de sièges. Voilà ce qui a été défini par le Code général des collectivités territoriales. Il est proposé sept titulaires :

- Madame CHONEAU, Madame MAUROBET et Monsieur ENNOUCHI,
Madame BOUSTEILA, Monsieur SARDI, Monsieur FONTENOY,
Madame CHABANE ;
- En suppléants, Madame GAMEIRO, Monsieur AYDIN, Madame FOURNIER,
Madame OUACHIKH et Monsieur PRUDHOMME.

Oui, Madame HODÉ. C'est la commission de contrôle des listes électorales.

Madame BOUSTEILA — Excusez-moi pour la commission pour les titulaires. À la place de Madame BOUSTEILA, on avait mis Madame HODÉ, et Madame BOUSTEILA était en suppléant. Il y avait Monsieur SARDI et Madame HODÉ pour nous.

Monsieur le Maire — Alors, la préfecture nous a fait un retour sur la question de savoir si nous pouvions ou nous intégrer des noms de la quatrième ou cinquième liste. Il nous a été répondu que non.

Madame BOUSTEILA — D'accord, merci.

Monsieur le Maire — La préfecture répond qu'il nous faut au moins les titulaires au complet et pas forcément les suppléants si c'est impossible. C'est pour cela qu'il n'y a pas... C'est la deuxième et la troisième liste. Qui est contre ? Abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-10.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

BORDES Roselyne
CRALIS Christophe
CHASSAIN Clément
DAHANY Latifa

BULUT David
CARON Sabri
ALTUNTAS Céline

LENOURY Nadia
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

2026-03-11 : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE ET DESIGNATION DES ELUS
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — On arrive à la commission communale pour l'accessibilité. Il faut créer la commission qui a été composée. Après, on aura un arrêté. On a déjà eu les membres qui souhaitaient y siéger, avec des personnes représentant le Conseil municipal. Il est proposé trois titulaires pour la majorité, deux pour l'opposition, plus des membres qualifiés dans cette commission communale d'accessibilité. La présidente sera Mme DJABALI dans cette commission.

Des questions sur cette commission communale d'accessibilité ? Pas d'objections à la création de cette commission ? Je n'en vois pas. En tant que présidente, Mme DJABALI. Je vous remercie, s'il n'y a pas d'objections.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-11.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-12 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL CHARGES D'ELABORER LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, nous avons les désignations des membres du Conseil municipal chargé d'élaborer le règlement intérieur du Conseil municipal. C'est simple, puisque nous nous sommes tous plus ou moins accordés.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

Madame BOUSTEILA — Excusez-moi, Monsieur le Maire, pour l'accessibilité, nous n'avons pas les noms ?

Monsieur le Maire — En fait, vous les avez déjà donnés, mais c'est un arrêté après.

Madame BOUSTEILA — D'accord, mais vous validez les noms qui ont été donnés ?

Monsieur le Maire — Bien sûr.

Madame BOUSTEILA — OK.

Monsieur le Maire — C'est la continuité.

Madame BOUSTEILA — Merci.

Monsieur le Maire — Nous avons proposé dix membres, cinq de la majorité et cinq en fonction des différents groupes. Donc, proposition de cette commission : moi-même, Madame MOULINAT-KERGOAT, Madame GAMEIRO, Monsieur BARATTA, Madame BOUDJEMAÏ, Madame BOUSTEILA, Monsieur PRUDHOMME, Madame KHATIM, Madame ALTUNTAS et Madame HODÉ. Pas d'objections ? Je ne pense pas. Donc, vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-12.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Méliッサ	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-14 : DESIGNATION ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIVRY-GARGAN

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, désignation des membres et des représentants de la Ville au centre communal d'action sociale, qui est fixé à huit membres. Il est proposé la liste suivante : Madame BORDES, Madame CHONEAU, Monsieur ATTARD, Madame MAIDOU, Madame HERRMANN, Monsieur RIVET, Madame OUACHIKH, Monsieur FONTENOY. Pas d'objections ? Vote, donc, à l'unanimité. Je vous remercie.

Accusé de réception
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-14.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-13 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIVRY-GARGAN

M. le Maire

Monsieur le Maire — Il faut fixer le nombre huit. C'était bon, le huit, correspondant au nombre d'administrateurs du CCAS ? Comme auparavant, pas d'objections non plus ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-13.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-15 : ÉLECTION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE FRANCE LOCALE

M. le Maire

Monsieur le Maire — Nous allons passer maintenant, après ces différentes délibérations, aux élections des représentants de l'agence France Locale. Il est proposé de nommer un titulaire et un suppléant. Il est proposé de nommer Monsieur MANTEL en titulaire et Monsieur KOUCEM en suppléant. Pas d'objections ? Abstention de Madame HODÉ.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-15 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MÂNTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	Sabri CARON	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 Abstention :**

HODÉ Marie-Laure

2026-03-16 : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, nous avons le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux). Il est proposé en représentant titulaire Monsieur CHASSAIN, en représentant suppléant Monsieur AYDIN. Pas de questions, pas d'objections ? Madame HODÉ, toujours abstention ?

Madame HODÉ — [*hors micro, inaudible*]

Monsieur le Maire — Faites attention, après on va se tromper dans le procès-verbal. Vous le faites exprès.

Madame HODÉ — *[hors micro, inaudible]*

Monsieur le Maire — Donc NP, vous ne participez pas au vote, c'est ça ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-16 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	Sabri CARON	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

2026-03-17 : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ELECTRICITE ET DES ENERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, la désignation au Sigeif (service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France), proposition de représentant titulaire Monsieur AYDIN, représentant suppléant Monsieur BARATTA. Non-participation au vote de Madame HODÉ. Pas d'objections pour l'ensemble des autres membres ? Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-17 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa

Reception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– 1 ne prend pas part au vote :

HODÉ Marie-Laure

2026-03-18 : ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX AU SEIN DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND PARIS GRAND EST

M. le Maire

Monsieur le Maire — Élection des conseillers territoriaux au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Là, il y a déjà des enveloppes de prévues, parce qu'il y aura peut-être un vote sur ce point-là. Il y a eu à ce jour, trois listes déposées. Est-ce qu'il y a d'autres listes qui souhaiteraient être candidates au sein du conseil de territoire de l'établissement public Grand Paris Grand Est ? Une fois, deux fois, avant que je procède ensuite à nommer un secrétaire et puis des accesseurs aussi.

Madame LENOURY — Monsieur le Maire, on va rester comme on est.

Monsieur le Maire — Allez-y, Madame LENOURY.

Madame LENOURY — Non, je disais que c'est bon, on ne présentera pas de liste.

Monsieur le Maire — D'accord, donc il y a trois listes. Madame MONIER, vous allez reprendre votre feuille de présence. Je vais proposer que Monsieur PRUDHOMME, en tant que doyen, et Monsieur CARON, en tant que benjamin de l'assemblée, soient accesseurs lors de cette élection des élus du conseil de territoire. Monsieur CARON et Monsieur PRUDHOMME, vous pouvez vous installer devant l'urne. Prenez, si vous voulez, votre enveloppe, mais vous ne la déposerez, bien sûr, qu'à l'appel de votre nom. Madame MONIER, vous appellerez l'ensemble des personnes et vous cocherez devant leur nom. Nous pouvons commencer, si tout le monde est d'accord pour débiter le vote. Oui ? On la met dans l'enveloppe marron. Allez-y, Madame MONIER.

Il est procédé au vote.

Monsieur le Maire — Chaque élu, il me semble...

Madame MONIER — Il manque Madame HODÉ.

Monsieur le Maire — Excusez-moi.

Rires.

Madame HODÉ — *[hors micro, inaudible]*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur le Maire — Il faut bien vous taquiner, Madame HODÉ !

Madame HODÉ — [*hors micro, inaudible*]

Monsieur le Maire — Chaque élu ayant déposé son bulletin dans l'urne, nous allons procéder au dépouillement, au contact des enveloppes, bien sûr, en amont, pour savoir s'il y a bien 43 enveloppes, et ensuite au dépouillement.

À la suite du comptage du nombre d'enveloppes, quand il y aura eu dépouillement, vu qu'il y a trois listes, il y aura un petit calcul qui sera fait par l'administration. Je ne vous proposerai pas une suspension de séance, mais de pouvoir délibérer sur les autres délibérations, et on reviendra à la délibération pour acter à la suite du vote, si cela ne dérange personne, bien sûr, de faire comme cela. J'essaie de gagner un peu de temps.

Madame MONIER — Donc 43 enveloppes, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire — Vous avez une feuille pour noter ?

Il est procédé au dépouillement.

Madame MONIER — Madame BOUDJEMAÏ : 33 ; Madame BOUSTEILA : 9 ; Madame ALTUNTAS : 1.

- **Nombre de voix pour la liste « Livry-Gargan, notre énergie » : 33 ;**
- **Nombre de voix pour la liste « Faire mieux pour Livry-Gargan » : 9 ;**
- **Nombre de voix pour la liste « Gagnons ensemble 2026 » : 1.**

Monsieur le Maire — Merci. Je propose qu'en effet, l'administration puisse calculer et, quand ils auront calculé, je procéderai par la suite à indiquer les membres élus à l'EPT, Grand Paris Grand Est, mais je propose de poursuivre l'ordre du jour. Madame la Secrétaire, Messieurs les Assesseurs, vous pouvez vous rasseoir et on va poursuivre la séance, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour jusqu'à la délibération 24.

Monsieur le Maire — Sont confirmés :

- Madame BOUDJEMAÏ,
- Monsieur MILOTI,
- Madame HERRMANN,
- Monsieur MARKARIAN,
- Madame FOURNIER,
- Monsieur KITOUNE,
- Madame FRISON-BRUNO,
- Madame BOUSTEILA.

Voilà la liste par rapport au calcul au plus fort reste pour l'EPT Grand Paris Grand Est.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-20 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

M. le Maire

Monsieur le Maire — Désignation des représentants du comité stratégique de la Société du Grand Paris. Je suis membre du droit et le représentant de la commune sera M. David BULUT. Pas d'objections ? M. David BULUT. Non-participation au vote ? Madame HODÉ toujours. Pas d'objections pour l'ensemble ? Ne participe pas au vote aussi ? Donc deux non-participations au vote et le reste pas d'objections.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-20 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MÂNTÉL Serge	MAIDOU Méliissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

2026-03-19 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND PARIS GRAND EST

M. le Maire

Monsieur le Maire — Nous avons ensuite les représentants au Sifurep (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) :

- représentant titulaire : Madame MONIER ;
- représentant suppléant : Madame MAUROBET.

Madame HODÉ — *[hors micro]* Il n'y a pas eu la Clect ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur le Maire — Non, la Clect, je la ferai après. La désignation à la Société du Grand Paris, on a dit David BULUT. On a la 21.

Madame HODÉ — *[hors micro]* Il y avait la Clect.

Monsieur le Maire — La Clect ? Ah, la 19, pardon, oui. 19, c'est Monsieur MANTEL et Monsieur KOUCEM. Il y a tellement de commissions ce soir !

Madame HODÉ — *[hors micro]* La désignation de David BULUT, c'est pour la 20.

Monsieur le Maire — C'est pour la 20, oui. Mais c'est stratégique. Merci, Madame HODÉ.

Madame HODÉ — *[hors micro]* Qu'est-ce qu'on ferait sans moi ?

Monsieur le Maire — Ah oui oui. C'est pour ça qu'on vous renouvelle à chaque fois au Conseil municipal.

Madame HODÉ — *[hors micro, inaudible]* Je fais l'animation.

Monsieur le Maire — On fait en sorte que vous ayez plus de 5 % à chaque fois.

Madame HODÉ — Alors là, vous pouviez vous abstenir. Ce n'est pas du tout élégant *[inaudible]*, malheureusement.

Monsieur le Maire — Alors, pas d'objections sur la délibération 19, Monsieur MANTEL et Monsieur KOUCEM. Pas d'objections ? Non-participation au vote, Madame HODÉ, c'est ça ? Très bien.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-19 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTÉL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 Ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-21 : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

M. le Maire

Monsieur le Maire — Donc, comité stratégique de la Société du Grand Paris, Monsieur BULUT, il y a eu le vote. Le Sifurep, 21 : Madame MONIER et Madame MAUROBET. Non-participation au vote pour Madame HODÉ. Le reste, pas d'objections ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-21 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCHEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

2026-03-22 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN A L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE LIVRY-GARGAN

M. le Maire

Monsieur le Maire — N° 22, désignation des représentants de la Ville de Livry-Gargan à l'institut médico-éducatif de Livry-Gargan. Le maire en est membre de droit. Deux représentants titulaires : Madame DJABALI et Madame DAHANY. Qui ne participe pas au vote ? Quatre non-participations : il y a Madame HODÉ, Madame OUACHIKH, Madame BOUSTEILA et Madame CHABANE. Le reste, pas d'objections ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-22 par :

– **39 voix pour :**

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	BORDES Roselyne
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	CHASSAIN Clément
MANTEL Serge	MAIDOU MéliSSa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BULUT David	CARON Sabri	LENOURY Nadia
DAHANY Latifa	ALTUNTAS Céline	KHATIM Karima

– **4 ne prennent pas part au vote :**

BOUSTEILA Leïla	OUACHIKH Nabila	SARDI Mustafa
HODÉ Marie-Laure		

2026-03-23 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) ÉMILE-GERARD
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Représentants de la Ville au conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées, dépendantes (Ehpad) Émile-Gérard. Le maire en est membre de droit. Je propose M. ATTARD et M. BARATTA. Des non-participations au vote ? Toujours Madame HODÉ. Le reste, pas d'objections ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-23 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU MéliSSa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia

Reçu en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026
--

CRALIS Christophe
CHASSAIN Clément

CARON Sabri
ALTUNTAS Céline

KHATIM Karima
DAHANY Latifa

- 1 ne prend pas part au vote :

HODÉ Marie-Laure

2026-03-24 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU COLLEGE DES ELUS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE LA DHUYS
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Représentant de la Ville au collège des élus de l'assemblée générale à la mission locale pour l'emploi de la Dhuys, proposition de nommer M. KITOUNE. Non-participation au vote de Madame HODÉ. Pas d'objections ? Pas d'objections.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-24 par :

- 42 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

- 1 ne prend pas part au vote :

HODÉ Marie-Laure

Monsieur le Maire — Attendez. Je vous propose de faire une pause. Il me semble que le calcul a été fait. Suite au calcul qui a pu être fait, je propose de repasser à la délibération 18.

Monsieur le Maire communique les noms des élus désignés à la délibération 18, avant de poursuivre l'ordre du jour.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-03-25 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES DES ETABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRE ET DU SECOND DEGRE

M. le Maire

Monsieur le Maire — On a fait les élections et je vous propose de passer à la délibération 25 sur les conseils d'école, donc les représentants pour les conseils d'école.

- À l'école élémentaire Bayard : Madame KONÉ, en sa qualité de représentante du maire, et Madame MAUROBET, en sa qualité de conseillère municipale
- À l'école élémentaire Bellevue, Monsieur MANTEL, en sa qualité de représentant du maire, et Monsieur RIVET, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Danton, Madame GAMEIRO, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur AIDOU, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Florence-Artaud, M. ATTARD, en sa qualité de représentant du maire, et Madame Marie-Catherine HERRMANN, en sa qualité de conseillère municipale.
- À l'école élémentaire George-Sand, M. ENNOUCHI, en sa qualité de représentant du maire, et M. KOUCEM, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Jacob 1, Mme FRISON-BRUNO, en sa qualité de représentante du maire, et M. MARKARIAN, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Jacob 2, Monsieur MILOTI, en sa qualité de représentant du maire, et Madame DJABALI, en sa qualité de conseillère municipale.
- À l'école élémentaire Jaurès 1, Madame Marie-Catherine HERRMANN, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur Clément CHASSAIN, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Édith-Piaf, Madame BORDES, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur KITOUNE, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Jean-de-La-Fontaine, Monsieur CRALIS, en sa qualité de représentant du maire, et Monsieur Christophe FABRIS, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Benoît-Malon, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, en sa qualité de représentant du maire, et Monsieur Gérard ATTARD, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école élémentaire Josephine-Becker, Madame Lise CHONEAU, en sa qualité de représentante du maire, et Madame Marine FOURNIER, en sa qualité de conseillère municipale.
- À l'école maternelle Bayard, Madame MOULINAT-KERGOAT, en sa qualité de représentante du maire, et Madame Lise CHONEAU, en sa qualité de conseillère municipale.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- À l'école maternelle Bellevue, Madame MAIDOU, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur RIVET, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école maternelle Jacob, Madame DJABALI, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur David BULUT, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école maternelle Jean-de-La-Fontaine, Madame MAIDOU, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur Tony AYDIN, en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école maternelle Benoît-Malon, Madame FOURNIER, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur MARKARIAN en sa qualité de conseiller municipal.
- À l'école maternelle Josephine-Becker, M. MANTEL, en sa qualité de représentant du maire, et M. BARATTA, en sa qualité de représentant du municipal.
- À l'école primaire Tourville, M. AYDIN, en sa qualité de représentant du maire, et Mme MONIER, en sa qualité de conseillère municipale.
- À l'école maternelle Vauban, Mme LE COZ, en sa qualité de représentante du maire, et Mme GAMEIRO, en sa qualité de conseillère municipale.
- À l'école maternelle Jean-Jaurès 1, Madame LE COZ, en sa qualité de représentante du maire, et Monsieur CRALIS, en sa qualité de conseiller municipal.

Y a-t-il des questions ? Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, Monsieur le maire, je vais intervenir brièvement pour vous confirmer ce que je vous ai dit en aparté lors de notre réunion préparatoire la semaine dernière. Je comprends bien que, pour des syndicats extérieurs, la représentation du Conseil municipal soit l'émanation de la majorité municipale. Il n'y a aucun problème de ce point de vue-là. Même chose en ce qui concerne les représentants du maire, parce que le maire ne peut évidemment être valablement représenté que par un représentant de sa majorité. En revanche, en ce qui concerne le Conseil municipal, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes tous des élus de la population de Livry-Gargan. Le rôle d'assister dans ces groupes scolaires aux différentes réunions n'a rien de stratégique en soi, mais simplement de servir d'interface entre la communauté scolaire, les associations de parents d'élèves, et pour faire remonter justement aux décideurs. Je pense qu'on a tous été élus pour cela et c'est la raison pour laquelle je voterai contre.

Monsieur le Maire — J'entends votre point de vue, mais, et Madame HODÉ peut-être aussi en attester, c'est vrai que lors des conseils d'école, les élus doivent rendre compte plus directement, notamment pour ce qui est lié aux parents d'élèves, à la direction de l'école, mais aussi à la communauté éducative, qui est présente, avec des questions relevant parfois de l'organisation ou de la coopération entre la Ville et l'établissement, plus les différents travaux, activités, organisations des activités périscolaires et autres. Ce sont principalement ces questions-là qui sont abordées en conseil d'école et elles relèvent souvent des choix de la majorité ici.

Je sais que vous faites souvent référence au Département, mais avec un autre domaine, puisque la principale compétence départementale est liée aux travaux, alors que là, il y a un véritable lien de coopération, beaucoup plus, dans l'organisation des différents temps de l'enfant dans le milieu et dans le temps entre le temps scolaire et le temps

Accusé de réception en préfecture
093-218200464-20260712026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

périscolaire, contrairement au Département qui gère l'aspect bâtiment et l'aspect restauration, avec aucun personnel proprement dit. Madame KHATIM.

Madame KHATIM — C'est un message à tous les conseillers qui vont siéger auprès des parents d'élèves, et cela a été un de vos talons d'Achille, Monsieur le Maire. La majorité des voix qu'on a pu récolter, ça a été le mécontentement des parents. Je ne vous le dis pas comme une critique pour vous enfoncer ou quoi que ce soit, c'est dans un esprit constructif.

Ce qui a été relevé auprès des écoles, majoritairement, c'est une demande de réorganisation des horaires, justement, du périscolaire ; le fait que les parents ne puissent pas venir chercher leurs enfants à l'heure qu'ils souhaitent, après, bien sûr, le temps d'école, ainsi que la difficulté, justement, à se garer à proximité des écoles, tout en se prenant une majorité de PV parce que, pas assez de places, forcément, pour pouvoir se stationner.

Je vous fais une remontée très factuelle de ce qu'on a pu voir sur le terrain et j'espère que les conseillers municipaux, justement, qui sont dédiés à cela, vont pouvoir répondre aux attentes des Livryens et des Livryennes.

Monsieur le Maire — Merci, Madame KHATIM. Madame OUACHIKH.

Madame BOUSTEILA — Moi, j'aimerais juste spécifier : je demande aux conseillers qui sont dans les conseils d'école, en étant parent d'élève depuis cinq ans sur la ville, d'essayer d'être présents le maximum, et a minima de prévenir quand ils ne viennent pas.

Monsieur le Maire — Merci. Vous pouvez compter sur la vigilance pour leur présence. D'ailleurs, celui que vous aviez cité ne faisait plus partie de mon équipe lors des élections municipales de cette fois-ci. Peut-être qu'il a fait d'autres choix dans ce cadre-là. Madame KHATIM, nous serons en effet vigilants, et on entend vos propositions.

Il faut aussi être vigilants sur le plan Vigipirate et faire rentrer des parents sans un cadre peut avoir des problématiques puisqu'il faudrait quelqu'un tout le temps à la porte notamment de certaines écoles. On pourra en discuter bien plus longuement si vous le souhaitez. Madame BOUDJEMAÏ, en tant que première adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, pourra également avoir votre retour.

Sur la question du stationnement aux abords des écoles, je peux comprendre que je ne construirai pas un parking devant chaque école. Je pense que cela serait un peu compliqué et c'est une problématique rencontrée dans beaucoup de villes de France et de Navarre, cette situation du stationnement devant les écoles. Mais entre vouloir se stationner et faire rentrer son enfant quasiment avec sa voiture dans la classe, et pouvoir marcher quelques minutes pour pouvoir déposer son enfant, il y a un juste équilibre, il me semble, à trouver, pour éviter les stationnements aussi peut-être parfois très dangereux, comme je peux le voir des fois certains matins, en double file sur l'axe départemental Jean-Jaurès, où je me demande s'ils comptent encore déposer leur enfant en vie à l'école. C'était juste une toute petite observation, mais il y a encore un travail. D'ailleurs, c'est pour cela qu'on fait aussi des études, pour pouvoir trouver des solutions, pour accompagner afin que les parents puissent trouver soit des solutions, soit accompagner leurs enfants de manière plus sécurisée aux abords des écoles, parfois de manière ludique ou parfois par d'autres méthodes, qui seront développées dans le cours du mandat, bien sûr en concertation avec les parents d'élèves et les élus du Conseil municipal.

Je vous propose donc de voter. Qui ne participe pas au vote ? J'ai vu Monsieur PRUDHOMME peut-être, non ?

Monsieur PRUDHOMME — *[hors micro, inaudible]*

Monsieur le Maire — Ne participe pas au vote, Madame HODÉ ?

Madame HODÉ — *[hors micro]* Non, mais je vais voter contre

Monsieur le Maire — Alors qui est contre ? D'accord, huit. Abstentions ? Une. Pour ? Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-25 par :

– **34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	BORDES Roselyne
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	CHASSAIN Clément
MANTEL Serge	MAIDOU Méliッサ	BULUT David
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	CAARON Sabri
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	DAHANY Latifa
LENOURY Nadia		

– **8 voix contre :**

BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa	OUACHIKH Nabila
PRUDHOMME Gérard	FONTENOY Jean-Luc	CHABANE Rima
	HODÉ Marie-Laure	ALTUNTAS Céline

– **1 abstention :**

KHATIM Karima

2026-03-26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DE LIVRY-GARGAN

M. le Maire

Monsieur le Maire — Représentants de la commune de Livry-Gargan au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de Livry-Gargan :

- représentante du collège Léon-Jouhaux : Madame Hélène MOULINAT-KERGOAT, suppléante Madame FOURNIER ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- représentant du collège Édouard-Herriot : Madame BOUDJEMAÏ, suppléant Monsieur CHASSAIN ;
- représentante du collège Lucie-Aubrac : Madame MAIDOU, suppléante Madame MONIER ;
- représentante du collège Germaine-Tillion : Madame GAMEIRO, suppléante Madame MOULINAT-KERGOAT ;
- représentante du lycée Henri-Sellier : Madame BORDES, suppléant Monsieur KITOUNE ;
- représentant du lycée André-Boulloche : Monsieur CHASSAIN, suppléante Madame BOUDJEMAÏ.

Monsieur PRUD'HOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, Monsieur le Maire, même observation, avec un petit correctif quand même, et je vais me permettre de reprendre votre argument. S'agissant du Département et de la Région, ce ne sont pas les mêmes problèmes aussi directs qu'avec la commune, donc je ne vais pas me permettre de vous demander de réfléchir encore un peu, mais si, comme je le pense, le projet de délibération reste en l'état, nous ferons le même vote.

Monsieur le Maire — D'accord. Merci, Monsieur PRUD'HOMME. D'autres observations ? Donc on va passer au vote. Qui est contre ? La même chose. Abstentions ? Pour ? Madame KHATIM ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-26 par :

– **35 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	BORDES Roselyne
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	CHASSAIN Clément
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	BULUT David
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	CARON Sabri
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	DAHANY Latifa
LENOURY Nadia	KHATIM Karima	

– **08 voix contre :**

BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa	OUACHIKH Nabila
PRUDHOMME Gérard	FONTENOY Jean-Luc	CHABANE Rima
HODÉ Marie-Laure		ALTUNTAS Céline

**2026-03-27 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE DES ELUS DU
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS**

M. le Maire

Monsieur le Maire — Je reviens à l'ordre du jour. Désignation des représentants au collège des élus du Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Je vous propose la candidature de Monsieur MARKARIAN. Pas d'objections ? Mme HODÉ, non-participation au vote, c'est ça ? Les autres, pas d'objections ? Monsieur MARKARIAN, vous serez représentant du Cnas.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-27 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MÂNTÉL Serge	MAIDOU Méliissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 Ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

**2026-03-28 : CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE ADMINISTRATION
GENERALE ET SERVICE A LA POPULATION**

M. le Maire

Monsieur le Maire — Représentant de la commission permanente administration générale, si je ne fais pas d'erreur. Création, d'abord, de la commission permanente administration générale et service à la population. Dans le cadre du règlement intérieur précédent, puisque nous avons voté pour modifier le règlement intérieur. Nous aurons par la suite des discussions, éventuellement, sur les commissions, leur nombre et leur intitulé.

Donc création de la commission permanente d'administration générale et service à la population. Pas d'objections ? Non.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-28.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-29 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ADMINISTRATION GENERALE

M. le Maire

Monsieur le Maire — Désignation des membres de ces commissions. Pour la commission d'administration générale : Monsieur MILOTI, Madame HERRMANN, Monsieur BARATTA, Monsieur MANTEL, Monsieur MARKARIAN, Monsieur ATTARD, Monsieur RIVET, Madame Nikita FRISON, Monsieur CHASSAIN, Monsieur KOUCEM, Monsieur BULUT, Madame GAMEIRO, Monsieur AYDIN, Madame KONÉ, Monsieur SARDI, Monsieur PRUDHOMME, Monsieur FONTENOY, Madame LENOURY, Madame ALTUNTAS et Madame HODÉ.

Je vais procéder au vote. Pas d'objections ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-29.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima

CHABANE Rima 093-219300464-20260707-2026-03-30-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026
--

BORDES Roselyne
CRALIS Christophe
CHASSAIN Clément
DAHANY Latifa

BULUT David
CARON Sabri
ALTUNTAS Céline

LENOURY Nadia
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

2026-03-30 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE SERVICE A LA POPULATION

M. le Maire

Monsieur le Maire — Pour la commission liée au service à la population : Madame BOUDJEMAÏ, Madame LE COZ, Monsieur AIDOU, Madame MOULINAT-KERGOAT, Madame DJABALI, Madame BORDES, Monsieur CRALIS, Madame DAHANY, Madame MONIER, Monsieur KITOUNE, Madame FOURNIER, Monsieur CARON, Madame MAIDOU, Monsieur ENNOUCHI, Madame MAUROBET, Madame CHONEAU, Monsieur FABRIS, Madame COLLET, Madame BOUSTEILA, Madame OUACHIKH, Madame CHABANE, Madame KHATIM, Madame ALTUNTAS, Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je suis à l'administration générale. Habituellement, on a une commission, mais on peut tout à fait aller dans la commission où on n'est pas représentant. Mais moi, je suis à l'administration générale.

Monsieur le Maire — Vous aviez marqué que vous vouliez...

Madame HODÉ — Administration générale.

Madame BOUSTEILA — En fait, elle nous cédait sa place en service à la population, vu qu'elle était toute seule et que nous, on était trois. Donc là, vous avez une personne en plus, normalement.

Monsieur le Maire — On vous enlève, Madame HODÉ ?

Madame HODÉ — Oui. Oh, j'ai l'habitude ! Non, administration générale, mais comme d'habitude, on a toujours convenu qu'on pouvait assister aux autres commissions.

Monsieur le Maire — Pas de souci.

Madame HODÉ — C'est un lien en visio. Ce n'est pas compliqué d'envoyer à tout le monde les liens en visio.

Monsieur le Maire — Pas de souci. On prend note de cette commission et des membres. Pas d'objections ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-30.

**2026-03-31 : CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AD HOC DU
REGLEMENT GENERAL DE LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES PRIVEES
OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE**

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, il y a la création de la commission consultative du règlement général de la voirie communale des voies privées ouvertes à la circulation. Vous avez vu le règlement de cette commission consultative avec les élus dans le cadre de leur délégation : adjoint au patrimoine bâti, adjoint aux mobilités et adjoint à la voirie, qui sont représentants de cette commission consultative pour le règlement de voirie. Pas d'objections à cette création ? Je n'en vois. Non-participation au vote, Madame HODÉ ? Pas d'objections. OK.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-31.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-32 : EXERCICE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS

M. le Maire

Monsieur le Maire — Ensuite, désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour l'Agence métropolitaine des mobilités partagées. Je vous propose Madame HERRMANN, déléguée titulaire, Monsieur CHASSAIN en délégué suppléant. Non-participation au vote, Madame HODÉ ?

Madame HODÉ — *[hors micro]*

Monsieur le Maire — Non, 31. Oui, c'est moi qui ai avancé. J'étais à la 36. J'ai enchaîné rapidement les délibérations pour passer la parole à Monsieur MARKARIAN. J'ai vu qu'il y avait la 32 d'abord. Exercice du droit individuel à la formation des élus. Y a-t-il des questions ? C'est un droit sur les quatre principes qu'on a notés dans la délibération : finances, égalité femmes-hommes, laïcité et exercice du mandat. Voilà les quatre

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

thématiques permettant aux élus d'avoir l'exercice du droit individuel à la formation, notamment. Pas d'objections ? Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-32.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-33 : INDEMNITE POUR FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

M. MARKARIAN

Monsieur le Maire — Monsieur MARKARIAN, indemnité pour frais de représentation du maire. Je vous laisse la parole.

Monsieur MARKARIAN — Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonjour. Il appartient aujourd'hui au Conseil municipal de décider de l'octroi d'une indemnité pour frais de représentation et d'en fixer le montant. Nous vous demandons de voter sur la décision d'attribuer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, des indemnités pour frais de représentation dont le montant annuel ne saura excéder la somme de 5 000 euros.

Monsieur le Maire — Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour cette indemnité, tout en sachant que cette enveloppe est très peu utilisée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-33.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-34 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ENGAGE PAR LES ELUS DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN AU TITRE D'UN MANDAT SPECIAL

M. MARKARIAN

Monsieur le Maire — Remboursement des frais de déplacement engagés par les élus de la commune de Livry-Gargan au titre d'un mandat spécial. Monsieur MARKARIAN.

Monsieur MARKARIAN — Il s'agit effectivement du remboursement concernant les élus titulaires d'un mandat spécial, différent de la délibération suivante, qui considérera le mandat électif, considérant que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport ou de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances où ils représentent la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. La prise en charge de ces frais est assurée dans les mêmes conditions que pour les frais de mission. Le montant de l'indemnité journalière comprend l'indemnité de nuitée, dont le montant dépend du lieu d'accueil et d'une indemnité de repas, et le remboursement des frais de transport en deuxième classe SNCF ou classe éco dans les transports aériens, les plus écologiques, bien évidemment.

Monsieur le Maire — Madame LENOURY, bien sûr. On peut se déplacer à vélo.

Madame LENOURY — Merci, Monsieur le Maire. Petite question : en fait, les déplacements sont limités dans l'année ? Comment vous organisez ? C'est assez limité, les remboursements de frais, ou il y a un nombre précis de déplacements prévus et qui est remboursé ? Est-ce que c'est limité ou pas ?

Monsieur le Maire — Il doit y avoir une justification de ces déplacements, et puis, dans tous les cas, un ordre de mission.

Madame LENOURY — Un ordre de mission, bien sûr.

Monsieur le Maire — Oui, voilà.

Madame KHATIM — J'ai moi-même une question, parce que vous parliez de transport écologique. À moins qu'ils partent à dos de licorne, l'avion ou le train, ce n'est pas très écologique. Je voulais quand même mettre le doigt là-dessus, parce que ça engage tout le monde, l'environnement, et qu'il n'y a rien d'écologique ni dans le train ni dans les avions. C'est intéressant aussi de savoir s'il y a une limite au niveau des indemnités. Je trouve normal qu'un élu qui se déplace hors du territoire soit indemnisé ou remboursé. Mais y a-t-il une limite à cela ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur le Maire — Bien sûr, déjà, il y a une limite, parce que tout dépend de la mission qui est confiée. Je peux vous dire que, lors du mandat 2020-2026, si ça a été utilisé une fois par un élu... Donc ce n'est pas énormément. Ce n'est qu'une fois, donc ce n'est pas énorme. Je vous propose, Monsieur MARKARIAN, de faire voter la 34.

Monsieur MARKARIAN — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-34.

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-35 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS ENGAGES AU NOM DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN AU TITRE DE LEUR MANDAT ELECTIF

M. MARKARIAN

Monsieur le Maire — La 35, Monsieur MARKARIAN.

Monsieur MARKARIAN — Comme je vous le disais, la 35 est exactement la même délibération, sauf que là, elle prend en considération le mandat électif. Dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire — Pas de questions ? Madame LENOURY, bien sûr.

Madame LENOURY — Merci, Monsieur le Maire. Juste pour une petite précision. J'ai bien compris que la délibération n° 34 concernait des déplacements. En revanche, vous pourriez préciser le type de remboursement au titre du mandat électif, pour qu'on ait une petite idée de ce que cela représente.

Monsieur MARKARIAN — Concernant le mandat électif, ce sont des déplacements qu'on pourrait être amenés à avoir dans le cadre de nos attributions concernant notre délégation sur des transports hors zone et sur des actions que l'on aurait à mener hors Livry-Gargan, sur de la province ou sur différents déplacements.

Monsieur le Maire — Pour tout dire, ces frais de déplacement et remboursements, la plupart des élus – c'est pour cela que quand on parlait tout à l'heure des indemnités – les prennent sur leurs deniers personnels quand ils se déplacent ou quand ils font des frais de représentation. Ce n'est pas à Livry-Gargan qu'on est dispendieux.

Madame LENOURY — Ce sont juste des frais de déplacement et des nuitées d'hébergement, par exemple ?

Monsieur le Maire — Oui, c'est ça. Mais je peux vous dire qu'il y a eu une fois, peut-être, un remboursement, sinon la plupart ont été faits par les élus sur leurs propres deniers.

Madame LENOURY — Je ne remets aucunement en cause votre gestion, mais moi, c'était juste pour comprendre.

Monsieur le Maire — Non, mais je préfère le dire, vu que là, on va le fixer dans le mandat.

Madame LENOURY — Le mandat spécial et du mandat électif, si cela concerne des frais de transport et des nuitées, quelle est la différence ?

Monsieur le Maire — Le premier, c'est une délégation spéciale qui est donnée du maire à un élu.

Madame LENOURY — Sur ordre de mission.

Monsieur le Maire — Voilà, c'est ça. C'est pour ça que je parlais d'ordre de mission tout à l'heure. Il y a l'ordre de mission et le mandat électif courant. Mais je peux vous dire qu'il y a eu une fois par rapport à cela, mais sinon il n'y a jamais eu de frais engagés par les élus dans ce cadre-là.

Madame LENOURY — OK, merci.

Monsieur PRUDHOMME — Il n'y a jamais de mission à Tahiti, je suppose ?

Rires.

Un élu — *[hors micro]* Pas encore !

Monsieur le Maire — Non, et ce n'est pas notre souhait. Il faut être écologique. Monsieur MARKARIAN, vous pouvez procéder au vote de cette délibération.

Monsieur MARKARIAN — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-03-35.

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

BARATTA Jean-Pierre

LE COZ Lucie

ENNOUCHI Bernard

KITOUNE Mokrane

KOUCEM Yacine

GAMEIRO Odile

FABRIS Christophe

KONE Fatoumata

ATTARD Gérard

MONIER Annick

RIVET Jean-Marc

COLLET Marie Madeleine

MAUROBET Catherine

SARDI Mustafa

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-03-30-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

2026-03-36 : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT A L'AGENCE METROPOLITAINE DES MOBILITES PARTAGEES
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Délibération 36. Désolé, j'avais anticipé. Je pensais que Monsieur MARKARIAN était le dernier. C'était pour la désignation du délégué titulaire et délégué suppléant à l'agence métropolitaine des mobilités partagées. Je propose Madame Marie-Catherine HERRMANN en tant que titulaire et Monsieur CHASSAIN en tant que suppléant. Non-participation au vote, Madame HODÉ, toujours ? Pas d'objections pour les autres membres ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-03-36 par :

– **42 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MÄNTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	Sabri CARON	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	DAHANY Latifa

– **1 ne prend pas part au vote :**

HODÉ Marie-Laure

Monsieur le Maire — Voilà. Les 36 délibérations sont bien déroulées. Merci pour le travail en amont, qui a permis une bonne fluidité de la séance. J'apprécie qu'on puisse travailler dans ce sens-là si l'on peut. En effet, cela a permis une séance qui puisse se dérouler dans un temps respectable d'une heure quarante-cinq avec l'ensemble des désignations.

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues, je vous souhaite une très belle soirée et rendez-vous le jeudi 16 avril pour la séance qui aura lieu ici même à 19 heures avec, à l'ordre du jour principalement, notamment le vote du budget. Bonne soirée et à bientôt.

Monsieur PRUDHOMME — Monsieur le Maire, pour le vote du budget, serait-il possible de faire parvenir aux élus qui n'étaient pas présents lors du débat d'orientation budgétaire une copie de ce rapport ?

Monsieur le Maire — Bien sûr.

Monsieur PRUDHOMME — Parce que...

Monsieur le Maire — Ça éclaire.

Monsieur PRUDHOMME — Ça éclaire. Ici, ça chauffe, par contre.

La séance du Conseil municipal est levée à 21 h 10.

Pierre-Yves MARTIN

Maire de Livry-Gargan

Conseiller départemental



Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01 44 14 15 16
– <https://www.ubiquis.com> – infofrance@ubiquis.com